

Occitania Cup VII (2025)

Avis de Course : Rond Croiseurs

Grade 3

Organisateurs:

CDV 34

avec la Société Nautique de Sète

Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 L'annexe T (conciliation) s'applique.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard le 26 septembre 2025 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les instructions de course seront publiées selon la prescription fédérale.

3. **COMMUNICATIONS**

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne sur Racing Rules of Sailing.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Les Instructions de Course peuvent modifier cette règle pour les régatiers malvoyants.

4. ADMISSIBILITÉ & INSCRIPTION

- 4.1 L'Occitania Cup VII "Croiseurs" est ouverte aux bateaux du système OSIRIS HABITABLE.
- 4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Licences FFVoile



- Pour chaque concurrent majeur :
 - Avoir une Licence Club FFVoile portant la mention « compétition » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition.
- Pour chaque concurrent mineur :

Être en possession :

- o soit d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide,
- soit d'une Licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant »,
 accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

b. Pour les concurrents non licenciés FFVoile (étrangers ou Français résidant à l'étranger)

Chaque concurrent devra fournir:

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide, couvrant au minimum deux millions d'euros,
- Pour les mineurs :

l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. Pour tout concurrent mineur

- Une autorisation parentale est obligatoire.
- 4.2.2 si nécessaire, l'autorisation de port de publicité. (Voir règlement : Cliquez ici)
- 4.3 Les bateaux doivent s'inscrire, à partir du 15 août 2025, en ligne sur le site du Comité Voile 34 : Cliquez-ici pour s'inscrire!
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits d'inscription par bateau sont :

Longueur	Droits d'inscription du bateau		
-8M	90€		
8-10M	110€		
10-12M	130€		
+12M	150€		

5.2 Autres frais : les frais d'organisation seront réglés le vendredi 26 septembre (espèces, chèque ou en ligne) : 28€ par skipper, et par équipier (petits déjeuner, boissons, repas, animations, soirées, Tee-Shirts).

Une caution sera demandée pour les badges d'accès aux sanitaires, Elle sera rendue à la restitution des badges.

Les accompagnateurs non régatiers souhaitant participer au repas des équipiers du samedi devront régler 17 euros par personne vendredi 26 à la confirmation des inscriptions.

- 5.3 Remboursement des droits d'inscriptions :
 - 5.3.1 En cas d'empêchement personnel majeur (merci de présenter un justificatif).
 - 5.3.2 En cas d'annulation de la régate, les frais d'inscriptions seront remboursés par le CDV 34.

6. PUBLICITÉ



[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Le programme sera le suivant :

DATE	PROGRAMME		
Vendredi 26 septembre	9h00 – 18h00 19h00	Confirmation d'inscription (obligatoire) Cérémonie d'ouverture Cocktail dinatoire de la Ville de Sète	
Samedi 27 septembre	8h00 – 10h00 10h00 11h30 19h00 20h00	Confirmation d'inscription Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Apéritif du port Repas des régatiers / Soirée musicale	
Dimanche 28 septembre	9h30 11h00 Dès que possible	Briefing coureurs 1 ^{er} signal d'avertissement Remise des prix	

La présence de tous est requise lors des événements organisés par l'autorité organisatrice.

8. CONTRÔLE D'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LIEU

- 9.1 Le lieu de l'épreuve sera devant Sète. Les précisions seront dans les IC et données au briefing
- 9.2 Les zones de courses seront définies dans les IC.

10. PARCOURS

Les parcours seront de type côtiers et / ou / techniques.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

- 11.1 L'arbitrage semi direct pourra être mis en place et selon les conditions de son application seront définies dans les Instructions de Course.
- La pénalité pour une infraction à la règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et la RCV 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

12. CLASSEMENT

12.1 1 course doit être courue et validée afin que la régate soit validée.

12.2 Courses retirées :

- (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.



- 12.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sur les parcours techniques et temps sur distance sur les parcours côtiers, avec application du CVL.
- 12.4 Les classements scratch et de groupes seront organisés en fonction des inscrits et de leur répartition en différents groupes par l'organisation. Cette répartition sera précisée au briefing coureur de samedi matin.

13. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 13.1 [DP] [NP] Les bateaux de l'organisation doivent être identifiés par une rubalise fournie par l'autorité organisatrice.
- 13.2 Il n'y aura pas de bateaux accompagnateurs sur la zone de course hors des bateaux de l'organisation. Les pilotes des bateaux de l'organisation doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14. EMPLACEMENT

- 14.1 [DP] [NP] Les bateaux s'étant vu attribuer une place dans le port de Sète doivent rester à la place attribuée pendant toute la durée de l'épreuve.
- 14.2 Le port de Sète organise l'accueil des bateaux à partir du vendredi 26 septembre. Pour ceux qui souhaitent arriver avant, veuillez contacter la SNS au 04 67 74 86 16 ou sns@snsete.com

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 **Droit à l'image et à l'apparence**: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît



que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'OCCITANIA CUP est engagée dans une démarche RSO/ENGIE/FFVoile. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites naturels remarquables. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer ni polluer d'aucune façon.

18 PRIX

Les coupes Occitania Cup seront remises pour un an au Club désigné vainqueur, au club classé second et au club classé troisième au classement des clubs.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter le **Comité Départemental de Voile de l'Hérault (CDV 34)** Email : comité.voile.34@gmail.com

Autres contacts:

Présidences Occitania Cup

- Président de la Société Nautique de Sète (SNS): M. Robert ANDORRA Tél.: 07 86 49 15 54
- Président du Comité Départemental de Voile 34 : M. Bruno GUTIERREZ Tél. : 06 13 56 46 55

Responsables de l'organisation

- M. Bruno GUTIERREZ Tél. : 06 13 56 46 55
- M. Jean-Paul JACQUES Tél.: 06 70 93 79 36
- M. Jean-Pierre CAVALIERE Tél.: 06 80 32 97 81
- M. Moussa OUMELABAT Tél.: 06 71 58 77 26

Responsable RSO: M. Robert ANDORRA - Tél: 07 86 49 15 54

Responsable Violence Harcèlement Discrimination: M. Bruno GUTIERREZ Tél: 06 13 56 46 55

Comité

- M. Alain BACHELLERIE PCC Tél.: 06 72 59 18 16
- M. Jean-Luc BORT PPC Tél.: 06 64 30 86 29
- M. Hervé TOURNASSAT CC Tél.: 06 59 98 11 14
- M. Mathieu MAUDET CC Tél.: 06 15 98 17 25
- M. Nicola COMPTA PJ 06 09 35 71 49
- M. Guy VALENTIN PCT 06 87 97 07 78

Partenariat et conditions de participation :

L'ensemble des clubs habitables des départements de l'Hérault et du Gard sont partenaires officiels de l'Occitania Cup VII. Ils assurent un accompagnement complet aux participants pour faciliter leur inscription, leur préparation et leur déplacement. Cette collaboration s'inscrit dans un esprit de convivialité et de sportivité, valeurs essentielles à la réussite de la compétition.

